

Attributions de la Cour des comptes européenne

Source: CVCE. European Navigator. Susana Muñoz - Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/attributions_de_la_cour_des_comptes_europeenne-fr-e1e14249-6f37-4bc6-84a1-6448b0956bb9.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Attributions de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes remplit deux fonctions principales: une fonction de contrôle et une fonction consultative.

Le *règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes* apporte des précisions importantes aux compétences de la Cour telles que définies par les Traités, notamment dans les articles 248 du Traité CE et 160 C du Traité CEEA (cf. également l'article 45 C du Traité CECA expiré le 23 juillet 2002).